

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux : 13 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Alain Doucet, Alexine Gay, Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintès.

Absents excusés : Sandrine Delorenzi (procuration Agnès Chatel), François Gevaux (procuration Marc Sintès)

Le conseil municipal désigne Claude Mariotti secrétaire de séance.

1) Intervention de Stéphane Maniglier – secrétaire de la fédération des chasseurs de Haute Savoie

M. Maniglier est intervenu au conseil municipal pour apporter des informations sur le fonctionnement de la chasse aux élus. La chasse est une activité de loisirs régit par des lois. Il y a 8000 chasseurs en Haute-Savoie. L'activité est encadrée par des ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) qui dépendent de la fédération des chasseurs. Les ACCA ont été créées en 1968 pour maintenir la chasse dans les milieux ruraux (loi Verneil).

Une formation à la sécurité est obligatoire pour chasser. Elle est valable 10 ans.

Les missions et actions de la fédération accompagnées par les ACCA sur le territoire :

- recenser, suivre et réguler la faune sauvage,
- entretenir, gérer, préserver les milieux naturels et les habitats,
- contribuer à la sauvegarde et à l'aménagement durable des territoires,
- formation continue des chasseurs et encadrement de l'activité,
- veille sanitaire avec le réseau SAGIR (partenariat entre les fédérations des chasseurs et l'office français de la biodiversité),
- sécurisation des voiries par des innovations technologiques (ex : piquets effaroucheurs ou panneaux signalétiques avec détecteur infra-rouge)

La fédération des chasseurs de Haute-Savoie compte 12 salariés, dont 5 techniciens experts et 15 administrateurs. Elle est souvent sollicitée pour les projets d'aménagements routiers.

Le département est découpé en 20 zones (zone = pays cynégétique), chacune gérée par un administrateur avec les ACCA du massif concerné. L'ACCA de notre commune appartient au pays cynégétique du Môle.

Des comptages d'animaux, pour chaque massif, sont réalisés afin de déterminer un plan de chasse triennal. Ce plan permet de déterminer le nombre d'animaux qui pourra être prélevé dans chaque pays cynégétique et pour chaque ACCA. Chaque animal prélevé est comptabilisé par l'apposition d'un "bracelet". Les sangliers ne sont pas concernés par cette mesure. Une saison de chasse représente 70 jours par année. Il existe une application (chasseco), pour la Haute Savoie, qui informe des jours, des zones et des réserves de chasse autour de vous pour chaque massif.

2) Méthodologie du compte rendu des conseils municipaux

Il a été demandé au conseil municipal d'adopter une méthodologie sur les comptes rendus et les PV des conseils municipaux à savoir comment retranscrire les débats.

En effet, au vu des différences notables qu'il peut y avoir dans la rédaction des PV des réunions de conseils municipaux selon la personne en charge de cette tâche, il semble opportun de définir un cadre de fonctionnement. Ce cadre servira de repère au secrétaire de séance pour permettre à chacun de produire un contenu qualitatif répondant à des critères toujours identiques.

Ce point a été discuté au sein du comité participatif qui a fait 2 propositions :

- enregistrer les débats, de rendre accessible l'enregistrement sur le site internet.
- produire un PV plutôt synthétique retraçant le débat dans ses orientations avec verbatims, quand cela est pertinent, mais pas l'intégralité des conversations.

Après débat, la majorité du conseil est contre l'enregistrement.

Il est donc proposé d'enregistrer les intervenants externes avec leur autorisation et de produire un PV avec les débats. Celui-ci sera transmis à une autre personne pour avis avant de le diffuser à tous les élus.

Cette proposition est validée et M. Mossuz se propose d'être la personne qui émettra l'avis pour ce prochain PV.

3) Comptes rendus des réunions de commissions

Aménagement & travaux	<p>Route de chez Pierru : la commission s'est rendue sur place le 27 novembre. Il a été décidé de ne pas la fermer à la circulation. Un rétrécissement de la route au sommet sera réalisé au printemps afin de réduire la vitesse.</p> <p>Plan de déneigement validé.</p> <p>Aménagement de l'emplacement réservé n°28.</p> <p>Discussion pour l'achat d'un 2^{ème} véhicule.</p>
Bâtiments	Réunion prévu le 21/12/2021.
Environnement, bois	Commission bois et environnement : une rencontre est prévue demain en mairie avec ASTER pour discuter de l'ORE (Obligation Réelle Environnementale). Une demande sera faite ASTER pour une intervention auprès du conseil municipal.
Urbanisme	Yannis a participé à une formation obligatoire sur la dématérialisation de tous les documents d'urbanisme. Tous les documents d'urbanisme sont maintenant transmis par voie électronique.
Budget & Finances	La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil municipal.
Enfance, école, jeunesse et sport	<p>-Pour accueillir les enfants au chaud 3 salles ont été complétées par le matériel donné par les parents, et la bibliothèque, quelques achats complémentaires sont encore à prévoir.</p> <p>-Du fait de la situation sanitaire, l'organisation de la cantine est de nouveau modifiée : elle a dû s'étendre sur la salle de motricité et le self a été refermé, ce qui génère une augmentation de la charge de travail pour le personnel.</p> <p>-Le mois passé, du fait de l'absence de personnel, il a été recouru à une agence pour du personnel intérimaire.</p> <p>-Concernant le projet global de la pause méridienne, ralenti par le covid, la mise en place d'un self en ilot facilitant la gestion des flux et l'autonomie est envisagé. Un descriptif des travaux qui seraient nécessaires a été communiqué au comité bâtiment pour étude</p>

<p style="text-align: center;">Participatif</p>	<p>La commission du participatif constate un décalage entre le règlement qui a été mis en place et l'application qui en est faite. Il convient de penser à revoir le règlement pour que la théorie et la pratique s'alignent.</p> <p>Il est essentiel d'arriver plus largement à communiquer sur ce qu'il se passe à la mairie, notamment en commissions.</p> <p>Plusieurs actions sont envisagées pour renforcer l'ouverture vers la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir davantage les conseils municipaux, peut-être avec l'envoi d'invitations nominatives à quelques personnes à chaque conseil. - Rappeler la présence de la boîte à idées (notamment via le bulletin municipal) - Organiser des réunions publiques lorsque cela peut s'avérer pertinent, notamment dans le cadre de la mise en place d'une dynamique avec les jeunes et dans le cadre du projet global d'aménagement. <p>Réflexion autour des éléments à communiquer aux participants au "pot d'accueil des nouveau arrivants" pour les tenir informés de ce qu'il se passe dans la commune et les inviter à rejoindre les comités consultatifs.</p>
<p style="text-align: center;">Vie associative</p>	<p>Lors de son AG, le Sou des écoles a réitéré sa demande auprès de la mairie pour la prise en charge des frais liés à la piscine. Point à avoir en tête lors de l'attribution des subventions 2022.</p> <p>Compte tenu de la situation sanitaire, il a été choisi de ne pas interdire la buvette pour le dernier marché de l'année, mais de rappeler à l'association qui la tiendra de bien respecter le protocole en vigueur (demande du pass sanitaire). A ce jour, aucune association ne s'est portée volontaire).</p>
<p style="text-align: center;">RH</p>	<p>Suite au retour du CDG sur les lignes directrices de gestion et le règlement intérieur ainsi qu'aux problématiques soulevées lors du conseil municipal du 9/11, la commission se réunira le 14 décembre à 19h.</p>
<p style="text-align: center;">Communication</p>	<p>La rédaction du bulletin d'hiver touche à sa fin. La distribution est envisagée avant les vacances de Noël.</p> <p>Réunion de commission prévue le 30/11 à 20h.</p> <p>Mise en route réalisée d'office 365 (juste messagerie et calendriers partagés). La commission test TEAMS pour le partage de documents notamment.</p>
<p style="text-align: center;">CCAS</p>	<p>Le CCAS ne s'est pas réuni depuis le dernier conseil municipal</p> <p>La distribution des colis des aînés est prévue le 18 décembre.</p>

	La distribution de la carte GIA par le CCAS ne pourra finalement pas se faire, car l'association n'est finalement pas d'accord.
Projet global	Pas de nouvelles de l'Alpestre suite à la demande de rendez-vous. Proposition de réunion Projet global le jeudi 16 décembre à 19h30
Adressage	Les courriers pour les voies privées ont été envoyés et certaines réponses ont été reçues et traitées. La consultation à la population pour toutes les autres voies va pouvoir être lancée.
Contentieux école	L'expert mandaté au titre de la dommage ouvrage est intervenu le 15 novembre. Suite à son rapport, la DO a proposé une indemnisation de 1080€ au titre de la réparation réalisée sur le toit de la salle de motricité. Notre assurance protection juridique est intervenue à hauteur de 500 € supplémentaires pour l'assistance de notre avocat au cours de la 1ère réunion d'expertise.

Questions abordées au tour de table :

- Projet global : pour faire le choix des orientations, une réunion est programmée le 11 janvier 2022 à 19h30 afin de donner suite à la proposition du CAUE.
- Commission bâtiments : il n'y a pas de compte rendu car il n'y a pas eu de réunion. M. MOSSUZ est revenu sur le tableau des travaux qui a été transmis à l'ensemble des élus. Il lui a été répondu que cette liste de travaux est une base de travail et que la commission reviendra devant le conseil municipal lorsqu'un projet devra être voté.
- CCAS : les élus sont informés que les colis de Noël ont été commandés (distribution le 18 décembre matin);
- Commission vie associative : Mme CASASSUS fait part au conseil municipal qu'elle n'a pas été informée pour la tenue de la buvette du marché alors qu'elle fait partie de cette commission. Mme le Maire lui répond que suite à une rencontre avec les responsables de commissions, c'est elle qui a pris la décision afin de ne pas fermer la porte à des associations qui souhaiteraient en faire une malgré l'obligation du pass sanitaire. Mme Cassasus et M. Mossuz manifestent leur mécontentement sur la tenue de cette rencontre.

4) Participation de la commune à UFOVAL

Madame le Maire expose la demande d'UFOVAL qui propose une participation de 3.65 € par enfant et par jour pour les séjours en centre de vacances.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la participation de 3.65 € par enfant et par jour proposée par UFOVAL. Une communication devra être faite aux familles.

5) Recrutement et indemnités des agents recenseurs

L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc du 20 janvier au 19 février 2022. La collecte des informations sera confiée aux agents recenseurs qui se répartiront les différents districts de la commune. Le recensement nécessite la mise en place d'une organisation et l'affectation de moyens humains et financiers. Il est proposé au conseil municipal le recrutement d'un maximum de trois agents recenseurs. Les agents recenseurs seront recrutés du 10 janvier au 19 février 2022. La période du 10 au 20 janvier sera consacrée aux formations et aux tournées de repérage. Il convient de fixer la rémunération de ces agents recenseurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Charge Mme le Maire de recruter le nombre d'agents recenseurs nécessaire pour la période du 10 janvier au 19 février 2022 ;
- Décide de les rémunérer au SMIC horaire en vigueur et de leur attribuer une indemnité de 250 € brut (versée 50% en janvier et 50 % en février) pour les frais de déplacements, les frais kilométriques et les frais de formations à chacun des agents recenseurs.

6) Ressources humaines – contrat de travail et point sur la gestion du personnel

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'il faut prendre une délibération de principe l'autorisant à embaucher le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément absents et de prévoir une personne supplémentaire au restaurant scolaire afin d'assurer le protocole sanitaire demandé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à embaucher des agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément absents ;
- décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 8 décembre 2021 au 7 juillet 2022 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent de restauration à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h. La rémunération de l'agent sera calculée sur le taux horaire du SMIC.

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite aux absences de personnel, Alexine GAY, elle-même et Yannis HOARAU ont assuré le service au restaurant scolaire. La commune a également eu recours aux agences d'intérim et à une entreprise pour effectuer le ménage.

7) Congrès des Maires – remboursement des frais

Madame le Maire fait part au conseil municipal des avances de frais réalisées par elle-même, M. Claude MARIOTTI et M. Yannis HOARAU en raison du déplacement au Congrès des Maires à Paris, à savoir :

- Sabrina ANCEL : 376.20 € (billets de train)
- Claude MARIOTTI : 577.02 € (hôtel et tickets métro)
- Yannis HOARAU : 299.20 € (taxi depuis la gare la Part Dieu jusqu'à la gare de Bellegarde)

Elle invite également chaque conseiller à participer à cet événement au moins une fois pendant la durée du mandat, car cela a été très enrichissant pour les 3 participants.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser ces remboursements.

Après avoir délibéré à l'unanimité et entendu Mme le Maire, le conseil municipal accepte de rembourser les frais.

8) Autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Budget 2021	25%
21	238 290.00 €	59 572.50 €
23	578 533.07 €	144 623.27 €
TOTAL	816 823.07 €	204 205.77 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite des crédits ci-dessus.

9) Emplacement réservé n°28 – autorisation pour engager les démarches auprès des propriétaires

Afin de sécuriser l'abri bus au carrefour de Chez Pierru et de déplacer les containers du tri sélectif qui se trouvent dans le carrefour en direction de Viuz en Sallaz, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire ou les élus de la commission Aménagement & Travaux à contacter les propriétaires de l'emplacement réservé n°28 afin d'avancer sur ce projet.

Cet emplacement a en effet été prévu au dernier PLU pour l'aménagement d'une aire de tri sélectif, de stationnement et d'ouvrage technique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10) Divers

- 1) SAFER : Mme le Maire fait part au conseil municipal que la SAFER a donné un avis négatif à la candidature de la commune pour l'achat des parcelles B 2794, B 2795 et B 2820.
- 2) Demande du PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) qui cherche des locaux pour s'entraîner. Il est proposé de les rencontrer.
- 3) Nouveau protocole COVID : le fonctionnement au restaurant scolaire est inchangé car nous étions revenus au service à table.
- 4) Demande de subvention du collège pour un voyage en Espagne : cette demande sera traitée par le CCAS.
- 5) Estimation de la cure :
 - ORPI l'évalue entre 300 et 330 000 €. Il faut environ la même somme pour faire 5 appartements maximum.
 - MARGUERETTAZ Immobilier l'évalue entre 250 et 280 000 € pour faire 5-6 appartements.

Fin de séance à minuit.